

DELIBERATION N° 96/09-15 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE/RECOURS 96.730

Monsieur REMY, rapporteur, informe l'Assemblée qu'une requête a été présentée au Tribunal Administratif de NANCY par Madame PIERRON, enregistrée sous le N° 96.729, contre un avertissement infligé par lettre en date du 20 Décembre 1995 et retiré par lettre en date du 19 Janvier 1996.

Afin d'engager la procédure en défense, Monsieur REMY propose de désigner Maître Bernard LUISIN, avocat, spécialiste en droit public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour et 6 voix contre, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de NANCY,
- de désigner Maître LUISIN, Avocat, chargé des intérêts de la Ville de LUDRES,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1996,
- de solliciter la prise en charge des frais par l'assurance de la Ville dans le cadre de son contrat "protection juridique".